

Question élargie n°107

Reçue le 17.06.2021 Déclarée recevable Président de la Chambre des Députés

(s.) Fernand Etgen Luxembourg, le 17.06.2021

Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des Député-e-s Luxembourg

Luxembourg, le 17 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question élargie à Madame la Ministre de la Santé au sujet de la possibilité de mise en réseau des soins post-aigus AVC et la prise en charge du Long Covid.

Dans le cadre du plan national «maladies cardio-neuro-vasculaires » et notamment de la prise en charge des patients ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC), l'accord de coalition 2018-2023 prévoit d'une part l'optimisation des « stroke units » en milieu hospitalier et d'autre part la mise en place de soins de rééducation et de réhabilitation après hospitalisation. Afin de tenir compte des multiples séquelles se présentant à moyen et long terme aux personnes concernées, il s'agira en l'occurrence d'assurer des soins rééducatifs post-traitement aigu et des conseils adaptés aux besoins individuels des patients eux-mêmes ainsi qu'à ceux de leurs familles qui sont souvent confrontées à des situations bouleversantes et difficilement gérables.

Quant à la pandémie du Covid 19, il s'avère que les patients « long Covid » subissent des séquelles en partie comparables à celles résultant d'un AVC. Se pose alors la question sur l'opportunité d'un regroupement, voire de mise en réseau des offres de rééducation et de conseil, de même que la question sur l'accélération de la mise en place d'une telle prise en charge post-aiguë, sachant que selon l'OMS quelque 10% des personnes infectées sont confrontées à des séquelles de long terme. Compte tenu du nombre d'infections repérées jusqu'à présent au Luxembourg, il s'agirait donc de plus de 7.000 patients « long covid » à prendre en charge.

À ce sujet, j'aimerais également aborder le système harmonisé de collecte de données relatives au long Covid 19 développé par l'OMS. Cette dernière a en effet appelé les autorités sanitaires de chaque pays à collaborer afin de mieux comprendre et mieux prendre en charge les patients « Long Covid ». Ainsi, j'aimerais savoir comment la collecte de données au niveau national et le partage des données avec l'OMS est mis en œuvre au Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Josée Lorsché

Marchi.

Députée